

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
01/07/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 0
Absents avec
procuration : 2
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 7-4
Objet : Vente de bois
à couper

L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 20h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY.

Absents excusés :
M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)
Mme AGUILA (Procuration à Mme SANDY)

Madame GRANGE a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h10.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu, par courrier, une demande d'un exploitant forestier, installé sur la commune, Monsieur LAFFORGUE Florian, qui propose de faire des coupes « raisonnées » dans les parcelles boisées communales.

Il précise que la rémunération proposée pour la prestation est de 12 € le stère sur pied.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de répondre favorablement à la demande de Monsieur LAFFORGUE Florian et d'accepter sa proposition de rémunération de **DOUZE EUROS (12 €)** le stère sur pied ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **15.07.2025**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 11.07.2025

Le Maire,
Christian SANS

